

COMITE ROMAND CONTRE LA LOI  
FEDERALE SUR L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

P. AD. CASE POSTALE 173

1001 LAUSANNE

LAUSANNE, LE 24 MAI 1976

Article No 20

Une loi technocratique ?

Les partisans de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire refusent que ses opposants l'affirment technocratique. Encore faudrait-il s'entendre sur les mots. Par technocratique, nous entendons que cette loi est le fruit des cogitations des technocrates fédéraux et que, remettant entre leurs mains la faculté de décisions ultérieure, elle leur permettra d'être les véritables maîtres de l'aménagement du sol de la Suisse. Donc, les véritables maîtres en tout.

Le technocrate fédéral, pour prendre celui-ci, se distingue, nous semble-t-il, par quatre éléments qu'il réunit en sa personne.

- généralement derrière un bureau, caché par des monceaux de statistiques qu'il étudie, il en tire des conclusions pour les années à venir. Alors que chacun sait que l'interprétation d'une statistique variera en fonction de ce que voudra lui faire démontrer. Et que ce qui était vrai en 1974 ne l'est plus forcément en 1977.

- il est l'homme d'une idée, d'un problème, d'un sujet. Il s'intéresse à un seul sujet à la fois et ne connaît que celui-là. Il va donc pour s'en occuper le sortir de son contexte et le résoudre pour lui-même. In abstracto. Sans s'inquiéter nullement des problèmes connexes. Lourdes sont alors souvent les conséquences pour ce contexte oublié. Lequel contexte est souvent nous.

- il est nanti d'un esprit réglementaire, planificateur et autoritaire. Et par souci de rationalisation et de simplification de son propre travail cet esprit va l'obliger à mettre sur pied ordonnance sur ordonnance.

- le quatrième élément constitutif d'un technocrate est qu'il est persuadé que lui seul connaît suffisamment tel problème. Et qu'il est donc seul habilité à en pouvoir parler. Et que, parce que nous, pauvres citoyens, n'y comprenons rien, et n'y comprendrons jamais rien, il faut que lui, technocrate fédéral, ait plus de pouvoir pour que notre Pays et ses habitants se portent mieux.

Maintenant que les termes sont définis, examinons en quoi cette loi est technocratique.

L'art. 39 de cette loi soumet les plans directeurs généraux cantonaux à l'approbation de la Confédération. Cette approbation pourra lui être refusée "s'il ne tient pas un juste compte des tâches de la Confédération." notamment. Il est bien évident que le Conseil fédéral a autre chose à faire que d'examiner ces plans que lui soumettront les cantons. Mais il se prononcera suivant le préavis que lui donnera le technocrate en chef de l'aménagement fédéral du territoire, aidé de ses subordonnés. Ce pouvoir, alors offert à ces fonctionnaires, est de loin plus important qu'aucun autre attribué à des hommes politiques en Suisse. Allons nous tolérer de le confier à des gens que nous ne connaissons pas ? que nous n'avons pas élus ? contre lesquels nous ne pouvons rien ?

Une fois ces plans directeurs généraux conformes aux désirs des technocrates, ils seront adoptés. Berne va alors planifier l'aménagement de notre sol. Grande aventure s'il en est !

Pour planifier l'aménagement du territoire, il faut prendre en considération l'évolution de l'économie du Pays et de l'Europe. De leurs besoins futurs. Et cette évolution, nul n'est en mesure de la prévoir.

Celà n'empêchera pas nos aménagistes fédéraux de planifier.

Pour mieux se pénétrer de cet esprit technocratique, il faut se pencher sur le rapport CK 73 des aménagistes supérieurs de la Confédération. C'est un essai d'aménagement du territoire tel que le pourrait permettre la loi que nous combattons. CK 73 servira de base à l'aménagement du sol suisse.

Ce rapport prévoit, pour ne citer que cet exemple, que la quasi totalité du développement des activités industrielles et commerciales le long de l'arc Bienne-Aarau-Zürich. Le sud du Pays, à quelques exceptions près, serait en quelque sorte "mis en conserve". Les conséquences économiques et sociales d'une pareille conception de l'aménagement du territoire se passent de tout commentaires.

Cette loi, dont nous ne pouvons traiter totalement ici, mais dont nous avons essayé de donner un mince aperçu est le plus grave danger que la Suisse ait connu. Cette centralisation, qui est à l'origine de cet esprit technocratique tuera la Suisse.

Il faut la refuser. Allez voter NON les 12 et 13 juin. Faites se déplacer vos amis. Nous aurons besoin d'eux.

Guy Delacrétaz

Secrétaire du comité vaudois  
d'opposition à la LFAT